



**MAIRIE DE  
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : [mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr)

Site : <http://maisoncellesenbrie.com>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 14 novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

**Etaient présents** : Pierre BARBAUD, Cédric THOMAS Adjoints, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Martine LECOQ, Éric DEFRACE, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON Conseillers municipaux.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir** : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT, Dominique TRIBOUILLOIS qui a donné pouvoir à Pierre BARBAUD.

**Absents** : Fabienne BUCZKO, Aurélien SEGAUD, Tiphaine CHOPLAIN.

**Absent excusé** : Jean-Baptiste BÉCOURT.

**Secrétaire de séance** : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- **2018/26 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (Réhabilitation du puits rue des Rougériaux)**
- **2018/27 : Rapport sur l'activité 2017 des communautés de communes du pays de Coulommiers et du pays Fertois**
- **2018/28 : Modification des statuts de la communauté d'agglomération du pays de Coulommiers**
- **2018/29 : Approbation du rapport de la CLECT**
- **2018/30 : Avis concernant l'épandage des boues du SIAAP**
- **2018/31 : Avis concernant l'épandage des digestas de méthanisation de l'usine de Bailly Romainvilliers**
- **2018/32 : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**
- **2018/33 : Tarifs communaux 2019**
- **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 minutes et procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2018, approuvé sans observation.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (REHABILITATION DU PUIS RUE DES ROUGERIAUX)**

Le projet consiste à améliorer l'accès et la sécurité du puits, tout en le rénovant. Une demande de subvention a été effectuée pour aider la rénovation de celui-ci. Après cet aménagement, Monsieur Cédric THOMAS souhaite que les riverains aient la possibilité de tirer l'eau du puits à l'aide d'une pompe mécanique. Monsieur Cédric THOMAS fera une étude de prix pour l'achat de cette pompe.

Le prix de la réhabilitation est évalué à 9800€ HT sans compter le prix de la pompe mécanique.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention DETR 2019 auprès de l'état pour la réhabilitation du puits, pour un montant de 9800€ HT. La subvention est sollicitée à hauteur de 80%, soit 7880,00 €.

## **RAPPORT SUR L'ACTIVITE 2017 DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS ET DU PAYS FERTOIS**

Le rapport sur l'activité 2017 présenté en conseil communautaire du 27 septembre 2018, est disponible en Mairie. Celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal. Après examen et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prends acte du rapport d'activité 2017 de l'EPCI.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE COULOMMIERS**

Vu les statuts et notamment l'article 5-3-14 comme suit :

« 5.3. *Compétences facultatives* »

5-3-14 Instruction des documents d'urbanisme liés au droit des sols :

Sur l'ancien territoire de la Communauté de communes du Pays de Coulommiers :

– *Sur le territoire de la CCBM avant fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017*, instruction des permis de construire, et l'ensemble des documents d'urbanismes liés aux droits des sols (certificats d'urbanisme A et B, déclaration préalable, permis d'aménager) et traitement des contentieux liés à ces instructions ; et ce dans le cadre d'un traitement de l'ensemble ou partiel de ces documents établi par convention.

Considérant la volonté de créer un service urbanisme Intercommunal,

PROPOSE d'étendre la compétence déclinée au 5-3-14 Instruction des documents d'urbanisme liés au droit des sols à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération rédigé comme suit :

*Instruction de l'ensemble des dossiers d'autorisation d'urbanisme liés au droit des sols : permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager, certificats d'urbanisme A et B, déclaration préalable, autorisation préalable d'enseignes.*

PROPOSE de prendre en compétence facultative déclinée au 5-3-17 : « *Animation, études et concertation dans les domaines de la prévention des risques d'inondation ainsi que de la gestion de l'eau et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eau (SAGE)* »

Après examen, délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis FAVORABLE aux statuts.

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 26 septembre 2018.

Après examen et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

#### **AVIS CONCERNANT L'EPANDAGE DES BOUES DU SIAAP**

Le Maire rappelle l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau présentée par le syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) concernant le périmètre d'épandage, dans le département de Seine et Marne, des boues et composts de boues de l'usine d'épuration Seine aval d'Achères (78) ;

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis. Monsieur Cédric THOMAS et Monsieur Éric SURMONT ne prennent pas part au vote en raison de leur implication professionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés avec 3 abstentions et 5 voix contre, émet un avis défavorable à la demande présentée par le SIAAP.

#### **AVIS CONCERNANT L'EPANDAGE DES DIGESTAS DE METHANISATION DE L'USINE DE BAILLY ROMAINVILLIERS**

Le Maire rappelle l'enquête publique environnementale unique sur la demande présentée par la société CVO pour être autorisé à créer et à exploiter une installation de méthanisation de déchets non-dangereux et de déconditionnement de biodéchets, y compris son plan d'épandage, située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers, en Seine-et-Marne.

Le Maire précise que la commune est comprise dans le périmètre du plan d'épandage et que conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'avis du conseil municipal est requis sur la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation. Monsieur Cédric THOMAS ne prend pas part au vote en raison de son implication professionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation.

**APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

**TARIFS COMMUNAUX 2019**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter en 2019 les tarifs communaux.

**LOCATION DE LA SALLES DES FÊTES**

<b>Pour les habitants de la Commune</b>	
<b>Journée</b>	<b>220,00 €</b>
<b>Samedi et Dimanche</b>	<b>350,00 €</b>
<b>Chèque de Caution</b>	<b>700 ,00 €</b>
<b>Pour les personnes n'habitant pas la Commune</b>	
<b>Journée</b>	<b>650,00 €</b>
<b>Samedi et Dimanche</b>	<b>980,00 €</b>
<b>Chèque de Caution</b>	<b>800,00 €</b>

**DROITS DE PÊCHE**

<b>Pour les habitants de la Commune</b>	
<b>Carte à l'Année Adultes</b>	<b>20,00 €</b>
<b>Carte à l'Année Enfant jusqu'à 16 ans</b>	<b>15,00 €</b>

**ASSAINISSEMENT**

<b>Surtaxe Assainissement (le m3 d'eau assainie)</b>	<b>1,71 €</b>
--	---------------

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **EPICERIE**

Monsieur ELHARRAR s'est présenté à la mairie de Maisoncelles en Brie pour une éventuelle reprise de l'épicerie à côté de l'école. Il nous a présenté son projet qui débiterait en Février/Mars 2019. Il y vendra des fruits et légumes frais, et toutes les denrées nécessaires. Il serait ouvert 6/7 jours, les horaires restant à être définis.

La mairie lui propose un loyer de 400€ par mois, en lui offrant les trois premiers mois, pour qu'il débute son projet dans de bonnes conditions.

- Éric DEFRAÏE nous informe qu'un agriculteur a laissé des tas de maïs aux bords de la D228, et qu'il serait correct que l'agriculteur en question les retire. Il sera contacté très prochainement par Cédric THOMAS.
- Alain BOURCHOT nous informe que Béatrice REY, gérante du Caprice, reprendra son activité de restauratrice dès le mois de janvier 2019. Celle-ci demande à la mairie deux mois de gratuité pour redémarrer son commerce. Le conseil municipal propose qu'un seul mois soit offert, vu les avantages accordés par le passé.
- Monsieur et Madame GROSBOIS remercie le conseil municipal pour le repas offert aux anciens.

La séance est levée à 22h30